

## SINISTRALITE

### CENTRE DE GESTION DE L'OISE (60)

#### Collectivités de moins de 16 agents Agents CNRACL

##### Environnement du contrat :

	2018	2019	2020	
Nombre d'agents assurés :	451	478	500	
Masse salariale assurée :	8 602 769 €	9 385 944 €	9 670 121 €	
Assiette de cotisation assurée :	TIB-NBI-SFT-IR-PRIMES-CHARGES PATRONALES suivant le choix de la collectivité			
Garanties et franchises assurées :	Tous les risques avec une franchise de 10 % sur les indemnités journalières + une franchise de 30 jours continus par arrêt en maladie ordinaire			
Contrat géré en capitalisation	ordinaire			

Vu au 18/02/2021

##### Données en survenance : montants en euros\*

Années	Décès	Accident de travail et maladie professionnelle	Frais de Soins	Longue Maladie et Maladie de longue durée	Maternité	Maladie Ordinaire
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
2018	14 633 €	77 803 €	8 186 €	120 316 €	25 893 €	86 209 €
2019	0 €	128 870 €	25 516 €	449 947 €	58 488 €	87 453 €
2020	13 888 €	75 206 €	8 738 €	308 463 €	24 397 €	103 838 €

\* : Intègrent les provisions réglementaires

Vu au 25/02/2021

##### Données déclaratives en jours\* :

Années	Décès	Accident de travail et maladie professionnelle	Longue Maladie et Maladie de longue durée		Maternité	Maladie ordinaire		Effectif
	Nombre	Plein traitement	Plein traitement	Demi traitement	Plein traitement	Plein traitement	Demi traitement	
2018	2	1 614	3 902	2 012	477	2 687	442	451
2019	0	1 707	3 556	2 129	991	3 130	1 079	478
2020	1	2 323	2 554	3 552	797	3 690	1 663	500

\* Les données déclaratives correspondent uniquement aux jours déclarés par les collectivités au 25/02/2021.

Elles ne correspondent pas aux résultats du contrat, et n'intègrent donc pas la projection de la capitalisation.

Compte-tenu des délais de déclaration, ces données sont à prendre avec précaution puisqu'elles ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des déclarations tardives transmises par les collectivités.

##### Pour les accidents de travail et maladies professionnelles le montant des frais médicaux s'élève à :

2 018	2 019	2 020
11 879 €	9 440 €	15 393 €

##### Nombre d'arrêts déclarés

2 018	2 019	2 020
264	277	238